



Note d'information

Destinataires : Comités Départementaux et Ligues Régionales

Nombre de pièces jointes : 0

Synthèse

Par principe, les commissions des comités et ligues, à l'exception de la commission de discipline, ne possèdent qu'un pouvoir de proposition. L'article 205 des RG prévoit la possibilité pour les comités et les ligues de confier expressément à des commissions un pouvoir de décision. Une fois la délégation validée, une communication à la Commission Fédérale Juridique doit être effectuée pour validation.

Or, il est à constater que nombres de comités et ligues ne remplissent pas l'obligation de la communication à la FFBB.

C'est pourquoi, une procédure d'information ou de rappel est mise en place.

1. Procédure de communication des délégations de pouvoir à la CFJ :

- ⇒ **Date de réunion** : 1^{er} Bureau ou Comité Directeur de la saison sportive du comité ou de la ligue décide des délégations de pouvoir et un extrait du procès-verbal (cf. ci-dessous) acte ces décisions ;
- ⇒ **15 jours après la date de la réunion de Bureau ou de Comité Directeur** : envoi du procès-verbal, sous format PDF et signé du Président et du Secrétaire Général du Comité ou de la Ligue, à la CFJ par courrier électronique à l'adresse : delegationpouvoir@ffbb.com ;
- ⇒ **Au 1^{er} septembre au plus tard** : retour sur les validations des délégations par la CFJ au comité ou à la ligue, par courrier électronique sous format PDF.

2. Modèle de l'extrait du procès-verbal pour la délégation :

Les domaines de compétence ne sont pas exhaustifs.

- **Titre** : procès-verbal du Bureau départemental/régional ou du Comité Directeur du Comité départemental /de la Ligue régionale.

- **Présence** :

Membres présents :

Membres excusés :

Invités :

Invités excusés :

- **Objet** : délégations administratives aux commissions.

Le Bureau / le Comité Directeur en date du ... a décidé d'accorder la délégation administrative aux commissions suivantes selon le domaine de compétence ci-dessous :

✓ **Commission sportive :**

Détermination du calendrier sportif ;
Organisation des compétitions ;
Études des réserves déposées à l'occasion de compétitions relevant de son ressort ;
Homologation des résultats ;
Irrégularités administratives ;
Perte de rencontre par forfait et par pénalité ;
Pénalités financières relatives aux obligations sportives ;
Homologation et modification des listes de brûlés.

✓ **Commission des officiels :**

Études des réclamations ;
Études des réserves dans son domaine ;
Désignations des officiels ;
Classement des officiels ;
Application de la Charte de l'arbitrage ;

✓ **Commission de qualification :**

Attribution des licences et mutations ;
Études des réserves dans son domaine ;

✓ **Commission des techniciens :**

Contrôle du respect du statut de l'entraîneur ;
Application des sanctions y afférentes en cas de manquement.

✓ **Autres commissions éventuellement créées.**

Signatures du Président et du Secrétaire Général de l'organisme déconcentré.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Céline GERARD Juriste – Service réglementaire	Stéphanie PIOGER – Vice-Présidente en charge de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2014-07-21 - CFJ – Note d'information sur la communication des délégations de pouvoir - VFIN	